

# BULLETIN MUNICIPAL

N° 4

COMMUNE DE SAINT-  
JULIA



Le Carnaval à Saint Julia

Juin 2009

**Bulletin Municipal**

# COMMUNE DE SAINT-JULIA

## **Le Mot du Maire**

Après un hiver extrêmement humide causant beaucoup de dégâts, créant des marais dans notre campagne et un printemps qui tarde à ensoleiller notre moral, il est temps pour nous de vous exposer le bilan d'activités de cette année très prenante et enrichissante.

Beaucoup de projets et d'actions ont été menés durant cette période (Plan Local d'Urbanisme, Assainissement, futur groupe scolaire, travaux façades église, etc...) et il nous a fallu beaucoup d'audace mais nous avons fait un choix de dynamisme pour SAINT JULIA qui doit se tourner vers l'avenir.

Tout en restant conscient et prudent économiquement, notre budget investissement a augmenté, mais avec une gestion rigoureuse et compte tenu de la conjoncture, nous avons maintenu les mêmes taux d'imposition que 2008.

Toutefois nous comptons vivement sur le soutien financier des partenaires comme l'ETAT, la REGION, le DEPARTEMENT et même l'EUROPE pour nous aider à réduire notre contribution communale.

Il faut avouer que la lenteur et les procédures administratives nous freinent dans l'avancement de nos projets, mais avec la ténacité, l'omniprésence et la persévérance, les dossiers aboutissent.

Les travaux du clocher devraient commencer courant 3ème semaine de Juin par la mise en place d'un imposant échafaudage et d'un bungalow de chantier, ensuite la 1ère phase de travaux commencera.

Il est évident que cela entraînera une gêne pour tous les riverains et je vous demande donc d'être très compréhensifs, votre patience sera récompensée par le résultat final.

Le bureau municipal se réunit toutes les 3 semaines pour débattre, discuter sur tous les sujets et idées, et ces réunions de travail sont nécessaires pour avancer et garder un esprit d'équipe dynamique.

Je profite de les remercier vivement pour leur soutien et leur participation.

Je terminerai en souhaitant à toutes et à tous un très bel été ensoleillé et espère vous retrouver lors des différentes manifestations estivales.

*Le Maire  
Raymond MARTINAZZO*

*Raymond MARTINAZZO*

## **SYNDICATS**

## **Le SIEMN**

*SIEMN, SIVOM, SIPOM, RPI, SDEHG, SCOT, Communauté de Communes, etc... derrière ces sigles barbares se cachent des syndicats, Associations, auxquels bon nombre des conseillers municipaux participent. Pour vous faire connaître leur utilité et la façon nous nous impliquons, le conseil municipal se propose, par le biais de ce bulletin, de vous faire connaître ces différentes structures : Mathieu DENIS nous présente le SIPOM*

Eau potable à Saint Julia :

Pour la distribution de l'eau potable, notre commune dépend du SIEMN (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire), distribuant l'eau de la Montagne noire traitée par l'usine de Picotalen.

Jusqu'à présent, l'eau n'était pas chlorée, mais suite à une politique nationale de sécurisation des réseaux de distribution d'eau (obligation de maintenir un taux de chlore à un minimum de 0,30 g/l en sortie de château d'eau et de 0,1 g/l dans tout le réseau). Il est décidé de mettre au départ un taux de chlore de 0,15 g/l en sortie de château d'eau pour éviter au maximum une altération du goût de l'eau pour les consommateurs.

Tous les châteaux d'eau du réseau vont être équipés et celui de Saint Julia sera équipé d'un poste de chloration dans les prochains mois.

De nombreuses dépenses de maintenance du réseau et de travaux liés à des travaux d'aménagements urbains sont effectués chaque année par le SIEMN qui rappelle aux communes qu'il est nécessaire de le tenir informé de tous les travaux pouvant impliquer le réseau, afin de pouvoir budgétiser d'éventuels travaux souvent très coûteux et obligatoires.

Le SIEMN logé dans des locaux devenus depuis longtemps trop petits a décidé la construction d'un nouveau siège au bord de la route Caraman-Lanta au niveau de Maureville. Le coût estimé des travaux est de 4 millions d'euros, les travaux ont commencé cet hiver 2008-2009.

De nouvelles compétences vont être transférées aux communes. La première concerne la sécurité incendie. Cette compétence de vérification des capacités incendie des communes devrait passer de l'institut géré par les pompiers à la mairie de chaque commune. Cette vérification devra être effectuée tous les 2 ans. Le SIEMN propose de s'occuper de cette vérification et de le facturer aux mairies.

La deuxième concerne la vérification des systèmes de récupération d'eau à usage domestique. Il est prévu que tout nouveau dispositif doive faire l'objet d'une demande en mairie avec obligation d'aller vérifier les installations (la vérification est à la charge du propriétaire). Ce décret a été mis en place dans le but d'éviter toute contamination du réseau d'eau potable.

*Mathieu DENIS*

## **Bilan des actions engagées**

*Voilà un an que la nouvelle équipe est aux commandes des destinées de la commune. Voici un bilan du travail fait par le maire et les conseillers municipaux. Celui-ci a été présenté lors de la dernière séance publique du Conseil Municipal.*

- **Plan Local d'Urbanisme** : Nous avons relancé l'élaboration du PLU avec le cabinet ANEMA. D'abord par une réunion publique avec les propriétaires pour connaître leurs desiderata. Nous sommes à la phase de l'enquête publique auprès de la population. Celle-ci a pris fin le 26 mai.
- **Assainissement** : Celui-ci est aussi proposé à l'enquête publique conjointement au dossier du PLU. Nous avons acquis le terrain pour la station d'épuration (bassins avec roseaux). De plus si nous voulons pouvoir obtenir 50% de subventions, il nous faut avoir engagé les travaux avant 2010.
- **Eglise** : Nous avons choisi un Maître d'Œuvre pour le suivi du chantier de réhabilitation. Lors du dernier conseil d'avril, l'entrepreneur a été choisi. Les travaux devraient bientôt commencer. Pour pouvoir obtenir un maximum de subventions, nous avons fait la demande d'inscription de l'église aux Monuments Historiques.



#### - **Acquisitions foncières** :

La Commune a acheté 2 terrains :

- un de 2ha pour la station d'épuration
- un de 3ha pour la future école

#### - **Ventes foncières** :

La Commune a vendu 2 terrains :

- un chemin rural à Nougayrasse
- un terrain communal au lieu-dit « En Ouxet »

#### - **Acquisition matériel** :

Après avoir revendu le tracteur et l'épareuse, nous avons fait l'acquisition d'un broyeur d'accotement, d'un aspirateur de feuilles et d'un pulvérisateur.

#### - **Mise à disposition salle du foyer** :

La salle du 1<sup>er</sup> étage du foyer, après réhabilitation (pose de parquet flottant+chauffage), a été mise à disposition des jeunes. Un règlement intérieur a été élaboré en concertation.

#### - **Mise à disposition employé municipal** :

Pour diminuer charges communales et avec son accord, Robert SIRVEN est mis à disposition un jour par semaine sur la commune de Nogaret et pour quelques heures par mois sur la commune du Falga.

#### - **Adhésion et participation publicitaire avec la Poste (photos du village sur enveloppe)**

- **Elaboration dépliant touristique** : pour informer les touristes, Tika LADAS avec Mme TEULIER préparent un dépliant touristique sur notre commune pour diffuser aux offices de tourisme. Si vous souhaitez y collaborer ou apporter des idées, vous pouvez les contacter.

- **Point info tourisme** : nous avons l'intention d'installer en 2010, pendant la saison, un point d'accueil pour les touristes de passage, dans le local du poids public (sur la place du même nom)

- **Cantine scolaire** : une action est entreprise pour diminuer le prix des repas (suivie par L. RIVIERE et F. RAMOND). Achat d'un lave-vaisselle et d'un congélateur.

- **Local poubelle** : Il va être entouré par un bardage en bois exotique autoclave

*Alain GAMBADE*

**Budget simplifié**

## Présenté par Laurence Rivière

<b>BUDGET SIMPLIFIE</b>			
Vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant dans les grandes lignes les points essentiels du budget 2009 voté en conseil municipal public le mardi 24 mars. Voici quelques clés pour mieux l'appréhender.			
1- <b>Les dépenses de fonctionnement</b> sont toutes les charges liées au quotidien de la commune.			
2- <b>Les recettes de fonctionnement</b> sont composées des différentes sommes versées à la commune.			
3- <b>Les dépenses et recettes d'investissement</b> sont liées au patrimoine de St Julia, c'est-à-dire aux acquisitions de biens.			
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Charges à caractère général</b> (Edf, eau, chauffage, fournitures diverses)	86 669	<b>Produits des services</b> (sommes versées par les parents à la cantine, les remboursements de personnel mis à disposition comme La Poste et le Sivom).	32 200
<b>Charges de personnel</b> (salaires et cotisations sociales)	112 950	<b>Impôts et taxes</b> (part communale des impôts locaux et fonciers)	96 298
<b>Autres charges</b> (intérêts d'emprunt, contributions à différents organismes telles que le Sivom pour l'école et le pool routier (travaux des routes communales))	73 788	<b>Dotations et participations</b> (sommes versées par l'état aux collectivités locales calculées suivant plusieurs critères entre autre le nombre d'habitant)	79 090
<b>Virement à la section investissement</b>	60 000	<b>Autres produits de gestion courante</b> (revenus des immeubles en location)	8300
		<b>Report 2008</b>	117 519
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>333 407</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>333 407</b>
Remboursement d'emprunt	6 683	Emprunts et dettes assimilées	210 654
Immobilisations incorporelles (Frais documents d'urbanisme)	6 000	Recettes financières	2 118
Immobilisations corporelles ( Terrain, matériel et outillage)	196 900	Recettes d'ordre d'investissement ( Amortissement des immobilisations, virement de la section de fonctionnement)	73 593
Immobilisation en cours (Travaux sur l'église)	100000	Solde d'exécution positif reporté	23 218
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>309 583</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>309 583</b>
<b><u>TOTAL DU BUDGET</u></b>	<b><u>642 990</u></b>	<b><u>TOTAL DU BUDGET</u></b>	<b><u>642 990</u></b>

## Infos municipales

## COMPOST AU VILLAGE

Notre objectif étant de mettre un composteur commun au village pour que ceux qui ont besoin d'engrais frais pour les jardins, les bacs à fleurs... puissent l'utiliser.

Nous demandons aux habitants intéressés de se faire connaître auprès des conseillers ou de la mairie pour que l'on mette en place dès le début de l'été cette nouvelle expérience de détritux végétaux !

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Beaucoup d'habitants de St Julia étant inquiets au sujet du montant des travaux qui devront être financés lors de sa mise en place, nous ferons une réunion publique dès que nous connaissons le montant exact des travaux, le mode de financement et les différentes subventions. Le syndicat des Eaux profitera de ces travaux pour effectuer le remplacement des tuyaux en plomb.

## ECONOMIE

**Pour ceux qui souhaiteraient recevoir le bulletin et les infos municipales par courrier électronique, vous pouvez nous communiquer vos adresses e-mail.**

**Cela nous permettrait de faire des économies de tirage papier.**

## MARE

Les pluies du printemps ont fait des dégâts. Le mur s'est effondré, suite à une poche d'eau côté jardins, entraînant un tuyau d'égout. Ce tuyau a été réparé par Robert et de Mr P. Kruck.

Le maire a contacté les propriétaires concernés. Les travaux de réparation devront être entrepris et incombent aux propriétaires. La mare devra être vidée pendant la durée des travaux.



## CIVISME ET CIRCULATION

- place de la mairie : La sortie des écoles crée une vraie pagaille sur la place. Si c'est avec joie que nous voyons les gamins s'égayer (ça rappelle de bons souvenirs !), cela serait plus agréable si les parents pouvaient se garer à l'extérieur du village. Le maire et les conseillers municipaux le font bien.

- stationnement toujours : dans les petites rues (ex : rue du vinaigre), certains en prennent un peu à leur aise en garant leur véhicule et gênent par ce fait le voisinage....là aussi faites un petit effort pour le bien de tous.

- sens de circulation : vous avez sûrement remarqué un nouveau panneau en face de la mairie (bleu avec une flèche blanche). Celle-ci ne vous propose pas de regarder le ciel, mais indique le sens de circulation à emprunter, pour éviter des rencontres malencontreuses dans la rue Notre Dame.

## CIVISME (Encore)

Nous rappelons que les déchets n'ont pas à être déposés dans le local poubelles, mais doivent être apportés à la déchetterie de Revel.

**ÉCOLE : création d'un nouveau groupe scolaire**

C'est parti, le projet d'une nouvelle infrastructure pour l'école est lancé !

Le R.P.I. a mandaté le président du SIVOM, Mr REY pour rencontrer les conseils municipaux des quatre communes (Montégut, Roumens, Le Cabanial et St Julia) afin d'entendre l'avis de chacun sur cette question et prendre une décision définitive. Au terme de ces réunions, il ressort que trois communes souhaitent développer une nouvelle école, à St Julia, sur le terrain que nous avons acquis dernièrement. La commune du Cabanial a fait un autre choix.

Les différentes commissions écoles de chaque commune impliquée se sont déjà rencontrées et mis au travail. Raymond Martinazzo, Fabienne Ramond et Laurence Rivière représentent le conseil municipal dans cette tâche.

*Fabienne et Laurence.*

## **CULTURE**

En fin d'année dernière est paru en librairie « LE CARILLONNEUR DU LAURAGAIS ».

C'est la version un peu romancée de l'épisode de la disparition des cloches de Saint Julia, grand moment de l'histoire de notre commune, tout en suivant les aventures de Jean Chap, le carillonneur. L'intérêt de ce livre, en plus de nous retracer cet événement, c'est de nous plonger dans l'ambiance d'un village pendant la révolution. Chacun dans la commune prend part à cet événement, les nobles prennent la fuite, les petites gens fort intéressés par l'amélioration de leur condition de vie, se sentent vite dépossédés de cette révolution face à l'intransigeance des commissaires du peuple, à la désinvolture de certains sans-culottes, des nouvelles règles qui leur sont imposées et très vite s'organise la résistance.

Et tout cela se passe évidemment dans notre village, on reconnaît les noms de rue, les lieux dits, les communes aux alentours. A la lecture, on se retrouve transporté 200 ans à l'arrière.

Alors n'hésitez pas à vous précipiter pour acheter ce livre, ou faites vous le prêter !

Le carillonneur *du Lauragais* –d'Henri SURGE –Editions SUD OUEST

*Alain GAMBADE*



Cet été, doit aussi paraître un livre sur Saint Julia et son école, écrit par l'ancien instituteur  
Mr Daniel CLEMENT.

Une exposition est prévue courant juillet 2009 au Ciné GET à Revel.  
Nous envisageons d'organiser une séance de dédicace à la rentrée à Saint Julia.

## **Environnement**

*Quelques nids d'hirondelles ont été détruits au village. Pour éviter que cela ne se reproduise, voici quelques informations pas forcément inutiles...*



Les hirondelles, ces gracieuses annonciatrices du printemps, ont en net déclin en France et en Europe (diminution de 20 à 50% des effectifs européens depuis 1970 pour les hirondelles rustique et de fenêtre). Ces magnifiques oiseaux migrateurs autrefois très communs à la campagne et en ville sont victimes notamment de l'intensification agricole mais aussi de la destruction de leurs nids dans et sur les bâtiments. Etrange paradoxe, de savoir nos concitoyens de plus en plus sensibles à la protection de l'environnement et de constater la destruction de colonies !

### **Leur statut juridique en France**

En France, les hirondelles et les martinets bénéficient d'un statut juridique qui fait d'eux des oiseaux intégralement protégés. Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L 411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 17/ 04/ 1981 modifié le 5/ 03/ 1999, fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

- Pour ces oiseaux (poussins ou adultes), sont interdits : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation. -et qu'ils soient vivants ou morts : le transport, le colportage, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat.
- Pour les œufs ou les nids : l'enlèvement ou la destruction, ainsi que l'altération ou la dégradation de leurs milieux.

Tout responsable d'une infraction s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 9 146,94 € et/ ou une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 6 mois (art. L 415-1 du Code de l'environnement).

**En conclusion, il est interdit de porter atteinte aux hirondelles et aux martinets ainsi qu'à leurs nids et couvées.**



## **GARGOUILLE BLUES**

« Une gargouille a disparu »

Il y a quelques dizaines d'années, la façade de l'église était ornée de deux gargouilles. Une petite (toujours présente) et une plus longue d'environ 50 à 60cm.

Usée par les pluies et toutes sortes de maux, elle a du tomber. Je l'ai aperçu, il y a environ 10 ans à la mairie ou dans une classe de l'école où ma fille était élève.

Ouf ! Informés que des travaux de rénovation allaient être entrepris à l'église, Mr et Mme Teulier nous ont avisés qu'ils avaient gardé en sécurité cette gargouille.

*Marlène CIGLIANA*

## **Evénements**

### **Le Carnaval**

Enfin tout s'explique ! Certains St Juliannais s'étonnent d'avoir rencontré des princesses, des super héros, des cochons, des abeilles, des vaches, des chevaux, une skieuse, des indiens déambulant à travers les rues du village. C'était le carnaval organisé par deux associations, les Festejaires et Mômes & Co. pour les enfants du R.P.I.

Tous les enfants et les parents ont été accueillis sous la Halle. Serge, notre troisième adjoint, a confié les clés de St Julia à l'enfant le plus âgé. Tous déguisés, ont parcouru le village à la recherche de Monsieur Carnaval en jouant à un jeu de piste, puis se sont réunis à la mare pour le brûler ! La fin de l'après midi s'est déroulé devant un goûter préparé par les parents.

Merci à tous pour votre dynamisme et faire de notre village un endroit où il fait bon vivre avec les enfants, et nous vous donnons rendez vous l'année prochaine !  
Laurence Rivière

## *Goûter des anciens*

Au traditionnel repas de fin d'année réservé aux anciens, nous avons préféré organiser un goûter avec animation. Le 10 janvier, nos anciens ont eu le plaisir d'écouter la chorale d'Aguts, suivie d'une animation musicale par le groupe « O'KLIC MUSIC » ou les plus vaillants ont pu se dégourdir les jambes.

Merci à tous les membres de cette chorale et à sa sympathique chef de chœur, qui en plus de chanter, s'en sont donné à cœur joie pour danser, assurant ainsi le spectacle.

En fin de soirée, Mr le Maire en présence de son conseil municipal, présentait ses vœux pour cette nouvelle année à l'ensemble de la population

Mme Christine De Veyrac, Députée Européenne, Mr Alain Chatillon sénateur-maire, président de la Communauté de communes, Mr Francis Costes Conseiller Général nous faisaient l'honneur d'y assister. Cette cérémonie fut suivie d'un pot convivial.



## *Le coin des Assoc'*

*Le Tire-Bouchon*

### **6 juin : Soirée CHANSON FRANCAISE**

Viviane GORRIAS interprète les plus grands succès de la chanson française Place de l'Eglise ou dans la salle des fêtes en fonction de la température : Entrée gratuite

Rendez vous à 19H30 pour un apéritif offert

Puis grillades, frites, boissons, desserts à consommer sur place pendant le spectacle

### **5 juillet : Fête de la peinture**

Concours de peinture ouvert à tous à partir de 8H30

Délibération du jury à 17H

Remise des prix à 18H

Vide atelier : Sur le principe du vide grenier, les peintres sont invités à venir exposer et vendre leurs toiles à des prix très abordables

Inscription : Vide atelier et concours Tarif unique 10€

### **21 août : Fête de Saint Julia**

Prise en charge du repas du vendredi (cassoulet)

Animation par le groupe DISC ZIK : ambiance garantie (variété française, interprétation sur un mode humoristique de chansons connues en occitan ...)

Une bonne soirée en perspective !

### **6 septembre : Vide grenier**

### **10 octobre : Soirée théâtre**

La compagnie Théâtre en plain-chant interprète une pièce de Marivaux : « *L'île des esclaves* »

### **20 décembre : Foire aux chapons**

## **Mômes & Co**

« Mômes & Co, Mômes & Co ... je crois que j'ai déjà entendu ce nom quelque part ... ça me dit quelque chose, mais ... Ah oui ! Le carnaval organisé à Saint Julia pour les enfants du R.P.I !!! »

C'est avec un grand enthousiasme que nous avons réalisé notre première manifestation le 7 mars dernier, en partenariat avec les Festejaïres.

Nous avons créé cette association afin de dynamiser les communes du R.P.I autour de l'école.

Nous souhaitons ainsi organiser des manifestations pour les enfants et leur famille ainsi que soutenir les équipes enseignantes dans leurs projets.

Cette dynamique est impulsée par les parents avec le concours des écoles et des communes.

La première manifestation a eu un franc succès et nous espérons en proposer d'autres prochainement

...

Tous les parents de chaque commune du R.P.I peuvent y apporter leur concours ... il y a de la place pour tous !

N'hésitez pas à nous contacter et à venir nous rejoindre !!!

Séverine CARRAT.

**Mômes & Co - Rue du Vinaigre - 31 540 Saint Julia**

**Séverine CARRAT, Présidente : 05.34.51.84.87**

**Géraldine LATRON, Secrétaire trésorière : 09.60.18.59.21**

## **Du côté des NEMROD**

La Société de Chasse de Saint Julia a organisé son repas annuel (succulent, au demeurant !), le 28 mars dans la salle des fêtes ; Lors de cette cérémonie, un hommage chaleureux a été rendu à Robert AVERSENQ, dit « L'Ausel », qui en tant que président, a animé cette association pendant 29 ans et de fort belle manière, car elle reste une des plus dynamiques de notre commune. Pour cette occasion, ses copains avaient fait les choses en grand, en invitant une formation de cors de chasse, dont les différentes sonneries ont réjoui les oreilles des convives et fait trembler les vitres de la salle des fêtes. Alors Robert, bonne continuation et surtout ne change pas !

Au nom du Conseil Municipal et de la population, nous tenons aussi à te remercier pour ton investissement en tant qu'ancien conseiller municipal.



**La Société de Chasse organise un Ball trap les 17 et 18 juillet au Charlet**

### **LES FESTEJAÏRES :**

« **Le 14 juin 2009**, les Festejaïres » et l'Association cantonale de vulgarisation agricole du canton de Revel organisent **une randonnée découverte** de la commune de Saint-Julia de Gras-Capou.

Le parcours d'environ 10 Km, ouvert à tous, permettra aux participants de découvrir l'agriculture et l'élevage de notre commune.

Le départ aura lieu de la salle des fêtes du village entre 8h et 9h. Les randonneurs partiront par petits groupes accompagnés d'un agriculteur.

Une pause casse-croûte est prévue sur le parcours.

La première visite sera effectuée chez un agriculteur éleveur de chapons et collectionneur de tortues.

La randonnée se poursuivra par la découverte d'un élevage de Blondes d'Aquitaine.

Retour au village, repas de midi à base de produits locaux.

Afin de participer à cette randonnée, des prospectus seront distribués pour connaître les modalités d'inscription. »

**Festejaïrement vôtre**



### **FORMALITES** Procédures

Listes électorales : inscription volontaire

Conditions pour voter :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin,

- être de nationalité française (les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour participer aux élections municipales et européennes dans les mêmes conditions que les électeurs français),
- jouir de ses droits civils et politiques.

S'inscrire :

- soit à la mairie de la commune du domicile ou à la mairie de la commune de résidence (résidence effective et continue depuis au moins 6 mois),
- soit à la mairie d'une commune où vous êtes inscrit au rôle d'une contribution directe (depuis au moins 5 ans),
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence en tant que fonctionnaire public.

Les pièces à fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile, ou une attestation parents sur papier libre certifiant la résidence + un justificatif de domicile des parents,
- un formulaire d'inscription est à compléter à la mairie

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais la personne ne pourra voter qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

### Autorisation de sortie du territoire

Pour se rendre dans un pays de l'Union Européenne sans être accompagné de(s) la personne titulaire de l'autorité parentale, un mineur français, qui ne possède pas de passeport valide, doit être muni d'une autorisation de sortie de territoire, ainsi que d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

Si le mineur possède un passeport en cours de validité, l'autorisation est recueillie lors de la demande du passeport.

L'autorisation de sortie du territoire n'a de valeur que lorsqu'elle est présentée avec la carte nationale d'identité.

Démarche :

La personne qui détient l'autorité parentale doit s'adresser à la mairie dont dépend le domicile. Elle certifie sur l'honneur être titulaire de l'autorité parentale et doit présenter un document à l'appui de sa déclaration.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité de la personne ayant l'autorité parentale
- une pièce d'identité du mineur
- un justificatif de domicile
- le livret de famille
- les parents non mariés ou divorcés doivent justifier de l'autorité parentale par : le jugement de divorce qui précise les mesures relatives à l'autorité parentale, l'ordonnance du juge aux affaires familiales

La durée de validité peut être modulée de 1 mois à 5 ans.

## La carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité est un document qui prouve l'état civil de son détenteur. Elle permet l'entrée dans certains pays, notamment les pays membres de la communauté européenne. Elle est valable 10 ans.

Pièces à fournir :

- 2 photos d'identité récentes
- la copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture téléphone, EDF, ...)
- le livret de famille
- un certificat de nationalité française si naissance à l'étranger ou parents nés à l'étranger
- s'il y a renouvellement : ancienne carte d'identité
- en cas de non présentation de la carte nationale d'identité : déclaration de perte (à faire en mairie) ou de vol (à faire à la gendarmerie) joindre un timbre fiscal de 25 € au dossier de renouvellement.

Se présenter à la mairie pour remplir un formulaire CERFA et apposer son empreinte sur le dossier.

A ce jour l'obtention de ce document est gratuite

Le délai d'obtention est variable suivant l'encombrement des services de la Préfecture. En moyenne de 30 à 45 jours.

## Passeport

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet à son titulaire de certifier de son identité.

**A noter** : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

Il est valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

**Le demandeur doit déposer en personne sa demande auprès de la mairie de REVEL à compter du 19 mai 2009.** La demande est effectuée sur place au moyen d'un formulaire.

Le délai d'obtention est en moyenne de 30 jours.

### Pièces à produire

Personne majeure	Personne mineure
2 photographies d'identité identiques récentes, de face, tête nue (format 35 x 45 mm)	2 photographies d'identité identiques, récentes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm)
88 € en timbre fiscal (au 14/05/09)	19 € en timbre fiscal de 0 à 14 ans (au 14/05/09) 44 € en timbre fiscal de 15 à 18 ans (au 14/05/09)
Justificatif de domicile	Justificatif de domicile du représentant légal
Carte nationale d'identité en cours de validité (si le demandeur en possède une)	Carte d'identité du représentant légal
Ancien passeport (si renouvellement)	Ancien passeport (si renouvellement)
un justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)	un justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)
Justificatif d'état civil : - une copie intégrale d'acte de naissance	Justificatif d'état civil : - une copie intégrale d'acte de naissance - le livret de famille
Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom (nom d'époux, nom de l'autre parent) copie jugement de divorce	S'il y a lieu jugement de divorce notifiant la garde alternée.
Validité : 10 ans	Validité : 5 ans